

Règlement de la « CHASSE A L'HOMME »

du samedi 24 Mars 2018

1. Avoir minimum 14 ans ou 12 ans et faire partie d'un groupe dont au moins un membre a 18 ans.
2. Pour les participants de moins de 18 ans, il faut être en possession de l'autorisation ci-dessous signée par les parents.
3. Il est préférable de revêtir des habits foncés et d'avoir de bonnes chaussures de marche. Munissez-vous également d'une veste fluo. Les cagoules sont interdites ou toutes autres choses cachant le visage.
4. Au moins un des membres de chaque équipe devra disposer d'un GSM pour pouvoir appeler les organisateurs en cas de problème.
5. A l'inverse, chaque équipe devra communiquer trois numéros de GSM aux organisateurs.
6. Les équipes seront constituées de 6 à 10 joueurs suivant le nombre d'inscrits.
7. Le départ se fait de la salle « LA FRATERNELLE » en voiture et les yeux bandés.
8. L'heure de départ prévue est 20h30.
9. L'arrivée doit se faire par la porte d'entrée de la Fraternelle et pas avant 22h30 sous peine de pénalités.
10. Les équipes seront emmenées à quelques kilomètres du point de départ.
11. Pour le retour, seule la marche à pied est autorisée sous peine de disqualification.
12. Les membres de l'équipe doivent revenir ensemble et au complet au point de départ pour considérer l'épreuve comme réussie.
13. Si un membre d'une équipe se fait « attraper » par les traqueurs, c'est toute l'équipe qui est pénalisée d'un kilomètre en plus ou d'un arrêt de 5 min.
14. Les traqueurs circuleront au choix en voiture, à vélo, en quad ou à pied.
15. Le terme « attraper » signifie avoir été mis en joue avec une lampe de poche par un chasseur.
16. Si suite à plusieurs pénalités, une équipe n'arrivait pas à rejoindre la Fraternelle dans le temps imparti, les organisateurs la contacteraient afin de connaître sa position et organiser le retour en voiture.
17. La limite de temps est 24h00.
18. Chaque équipe recevra une balise GPS qui les localisera en permanence. Une caution sera demander afin de la récupérer en fin de chasse (carte d'identité du capitaine ou un GSM). Si une plainte est signalée à la police par un habitant, nous leur transmettrons les circuits des heures avec les heures de passage afin d'infirmer ou de confirmer la présence d'une des équipes sur les lieux des dégradations.
19. Les sacs à dos avec de l'alcool ne sont pas autorisés.
20. Il est demandé de respecter le code de la route ainsi que les propriétés privées des habitants.
21. La R.U. Fraternelle décline toute responsabilité en cas de pertes d'objet, de vêtements déchirés, de dégradations quelconques ainsi qu'en cas d'accident de la route ou autre.

Pour les jeunes de moins de 16 ans !!!

Monsieur, Madame (nom-prénom) autorise mon fils, ma fille
.....(nom-prénom) à participer à la chasse à l'homme à Valansart
du 24 mars 2018.

Le(date)

SIGNATURE